

NANTUA

**Aimard** André. Fils de Joseph et de Thérèse Martinod (?). Il épouse Marie Pierrette Bilon le 20 septembre 1771 à Nantua (?). Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente de la chapelle Sainte-Anne, de la nouvelle sacristie, sur le croisillon de gauche et la chapelle vis-à-vis, après l'incendie du 18 fructidor an XI.

**Aimard** Jean Claude. Cordonnier demeurant à Nantua. Néo-jacobin en l'an VI. Il est prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X.

**Aimard** Noé. Marié à Marie-Anne Demarest. Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Sa femme est dénoncée au comité de surveillance de Nantua le 14 nivôse an II pour avoir accueilli chez elle, le 13 nivôse, le prêtre Bertrand, mandé par son mari pour faire une messe le 15 et pour avoir dit "*qu'il fallait danser des pieds sur le ventre de ceux qui auraient ôté la couronne servant d'ornement sur l'autel*"<sup>1</sup>. Interrogée le 14 nivôse par le comité de surveillance de Nantua, sa femme dénonce Simone Rigolet.

**Alegret** Bernardin. Fabriquant de coton demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Il éprouve des pertes lors de l'incendie du 18 fructidor an XII.

**Allegrat** Jean-Baptiste. Fabriquant en étoffe. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Rentier. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Homme probe mais sans talents très attaché au Gouvernement ayant rempli des fonctions d'adjoint municipal à différentes reprises à*

*la satisfaction de ses concitoyens*"<sup>2</sup>. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin d'estimer les réparations à faire au collège de Nantua.

**Aleyme-Major** Amand. Fils de Joseph et de Jacqueline Charpy (?). Il épouse Jeanne Françoise Ricanet le 8 février 1774 à Nantua (?). Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791.

**Arpin** Jean-Baptiste. Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Auger** Pierre. Fils de Benoît et d'Antoinette Clavel (?). Il épouse Jeanne Marie Butavand le 21 janvier 1777 à Nantua (?). Perruquier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Augier** Benoît. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 15 août 1792. Sa mère, Pierrette Piquet, touche des secours en ventôse an III.

**Bachoux** Jean-Baptiste. Sait écrire. Chapelier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II.

**Balivet** Benoît. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Balivet** François. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Il obtient un certificat de convalescence de 4 décades le 13 brumaire an III. Il le présente au comité de surveillance de Nantua le 28 brumaire an III.

**Ballet** Joseph-Marie. Fils de Joseph et de Marie Joseph Genolin. Il épouse Jeanne Antoinette Bilon le 3 mars 1772 à Nantua. Horloger demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Barbe** Jean-Antoine. Tissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société

<sup>1</sup>Registre de délibérations du comité de surveillance de la commune de Nantua. A.D.Ain série L.

<sup>2</sup>Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Barbe** Joachim. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Secrétaire du district de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Commissaire des guerres à Nantua en l'an XIII. Nommé par le préfet de l'Ain pour faire parti de la députation de Gardes Nationaux pour se rendre au sacre de Napoléon à Paris.

**Barbe** Joseph. Fils de Claude et de Marie Ramel. Veuf de Françoise Fauras. Il épouse Claudine Marie Gros le 13 avril 1779 à Nantua. Tapissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791.

**Barbier** Pierre. Soldat pensionné demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il est nommé agent militaire sous officier du district de Nantua par le commissaire supérieur du Pouvoir Exécutif, Jacques Marie Joseph Puthod, le 21 mars 1793.

**Barbier** Thomas. Menuisier de Nantua. Membre de la société populaire de Nantua en 1793. Il dénonce au comité de surveillance Jean François Velu avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Aprvilleux et Deprez. Il éprouve des pertes lors de l'incendie du 18 fructidor an XII.

**Bardet** Paul. Etudiant au collège à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791.

**Baube**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Baudin** Jean-Claude. Fils de Joseph, horloger, et de Marie Délilia. Il épouse Louise Sonthonax le 18 janvier 1774 à Nantua. Veuf. Il épouse Jeanne Marie Gros le 8 février 1780 à Nantua. Horloger demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Béatrix** Jean François, né à Collonges. Avocat demeurant à Nantua. Bonapartiste. Suspect d'avoir des relations avec Joseph Bonaparte et le général Hulin il est mis sous surveillance dans le département de l'Ain, le 24 novembre 1815. Sa mise sous surveillance est levée le 20 avril 1816.

**Beloud** Jean-Pierre. Maître d'école demeurant à Nantua. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791.

**Bernard**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Bérout** Antoine. Fils de Pierre (?). Il épouse Marie Françoise Clerc le 27 juillet 1779 à Nantua (?). Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Bérout** Jean-Jacques. Sait écrire. Aubergiste demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 13 nivôse an II. Secrétaire du comité de surveillance de Nantua le 4 pluviôse an II. Secrétaire de la société populaire de Nantua en ventôse an III. Nommé membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII : "*Homme vif, probe et apte seulement au commerce*"<sup>3</sup>. Aubergiste demeurant à Nantua en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

**Berrod** Jean Louis. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 4<sup>e</sup> bataillon de la Gironde. Blessé, il obtient un congé pour se retirer chez lui de nivôse an IV au 1<sup>er</sup> vendémiaire an V.

**Berthelon** Michel. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 30 novembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Berthet** Claude François. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 28 septembre 1793. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Berthet** Jean François. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 15 août 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Bertrand** Benoît, aîné (?). Supérieur du collège de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé président de la société populaire de Nantua le 5 juin 1791. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en frimaire et nivôse an II. Soupçonné de fanatisme le 14 nivôse an II par le comité de surveillance de Nantua, ainsi que d'avoir posé les affiches contre les sans-culottes le 5 frimaire an II. Il refuse de faire la messe le 15 nivôse an II (?).

**Besson** André. Citoyen demeurant à Montréal. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 28 août 1791.

**Billiat** André. Marié à Jeanne Marie Jacquier. Maître d'écriture demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791. Alors qu'il chantait des chansons patriotiques dans les rues quelques jours avant le début du siège de Lyon, la fille aînée Velu "*le poursuivit en leur disant allez, allez, vous serez punis par les aristocrates au moment où vous vous y attendrez le moins*"<sup>4</sup>. Sa femme dépose, le 29 ventôse an II, au comité de surveillance contre les propos inciviques des filles Velu. Il éprouve des pertes lors de l'incendie du 18 fructidor an 12.

<sup>3</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>4</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Nantua. A.D. Ain 14L.

**Billion** Jean-Louis. Membre de la Société populaire de Nantua. Administrateur du département de l'Ain en mars 1793. Fédéraliste, il est suspendu de ses fonctions par arrêté des représentants Dubois-Crancé et Gauthier du 7 août 1793 pour «avoir tenu des propos inciviques dans un café au sujet de l'expédition militaire contre Lyon ». Accusé auprès de la Commission Temporaire de Lyon comme fédéraliste, il s'enfuit à Paris. Boisset, annule les poursuites contre lui en fructidor an II. Il rédige Un tableau moral et physique du département de l'Ain, en l'an II.

**Billion Bourbon** Henri Marie. Sait écrire. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Dépositaire de tuiles et de carreaux de François Reygrobelet, fermier de l'émigré Dugas en septembre 1793. Témoin dans la dénonciation de Jean-Joseph Guinet au comité de surveillance de Nantua le 30 septembre 1793.

**Bilon** Jean-Claude. Bourrelier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Bilon** Jean-Pierre. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Membre de la société des Sans-culottes de Nantua. Auteur d'un tableau moral et physique du département de l'Ain en l'an II.

**Bilon** Joseph. Sait écrire. Marchand de Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Nommé suppléant du président du comité de surveillance de Nantua le 8 brumaire an II. Président du comité de surveillance de Nantua le 13 nivôse an II, il dénonce les propos de Joseph Laporte lors de la séance de la société populaire de Nantua au comité de surveillance de Nantua le 6 nivôse an II, bien qu'il avoue le 27 nivôse que Laporte ne les aurait pas dit avec de mauvaises intentions. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures. Receveur de la ville de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Probe mais sans moyens* ”<sup>5</sup>.

**Blanc** Jean Baptiste Hilaire. Sait écrire. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Procureur de la commune de Nantua en l'an III (?). Il s'insurge, le 4 vendémiaire an IV, de la libération de Délilia (?). Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Probe,*

<sup>5</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

*mais plus apte au commerce qu'aux fonctions publiques* ”<sup>6</sup>. Maire de Nantua de 1803 à 1814. Il est à l'origine de l'achat de l'hôtel de ville au baron Chaponnay. Il est invité, le 20 novembre 1806, par le curé de Nantua Forcrand, à prévenir les gens que le dimanche suivant, un Té Deum sera chanté “ *dans l'église de cette paroisse...en action de grâce de la victoire et des avantages de nos troupes sur celles du Roi de Prusse*”<sup>7</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Blanc** Jean-Joseph, né en 1732 à Chézery. Ordonné en 1759. Bernardin à Nantua demeurant à Nantua en juillet 1791. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 26 pluviôse an II. Non soumis à la déportation. Ne faisant aucune fonction, sous le Consulat, il est désigné comme « *très paisible...probe et honnête* »<sup>8</sup> par le sous préfet de Nantua.

**Bloce**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Bolley** Louis. Demeurant à Nantua. Il sert comme sergent au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Très affaibli et gravement amaigrit, il obtient un billet de convalescence le 15 brumaire an III de 4 décades. Il présente son billet au comité de surveillance de Nantua le 28 brumaire an III.

**Bolliet** Charles François. Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791.

**Bonnet** François, né à Nantua. Il sert comme volontaire au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Victime d'une hernie sanguinole, il obtient un congé médical le 25 octobre 1793. Il présente son certificat au comité de surveillance de Nantua le 21 nivôse an II. Il est réformé pour cause d'infirmité le 26 thermidor an IV.

**Bonnet** Jean Marie, né en 1755 à Nantua. Il sert durant 16 ans au régiment de Bourgogne Infanterie. Il est élu capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain à sa formation. Il est condamné à 2 ans de prison le 1<sup>er</sup> vendémiaire an III.

**Bourbon** Jacques. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Bouvet** François. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société

<sup>6</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>7</sup> Lettre du curé à Blanc, 20 novembre 1806. A.D. Ain 18J 5.

<sup>8</sup> Etat nominatif des prêtres soumis où insoumis qui résident dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain série V.

populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Bouvet** Jean-Antoine. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Bouvet** Jean-Baptiste. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II.

**Bouvet** Jean-François. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Bouvet** Simon. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Brachet** François. Sait écrire. Fils de Jacques et de Jeanne Favier. Veuf de Marie Elisabeth Crochet de Vieu. Il épouse Jeanne Marie Gattier le 7 janvier 1772 à Nantua. Marchand de bois demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Président du comité de surveillance de Nantua le 4 pluviôse an II. Nommé maire de Nantua en janvier 1794.

**Branche de Merloz.** Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Briffond** François (?) Joseph, né à Ville en Michaille (?). Fils de Philibert et de Jeanne Anselmot (?). Il épouse Jeanne Claudine Clerc le 28 novembre 1776 à Nantua. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Buas** François. Demeurant à Nantua. Marié à Claudine Ramel. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 24 septembre 1791. Il décède le 1<sup>er</sup> novembre 1793 à l'hôpital de Nantes. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Bulliot** Eustache, né à Nantua en 1766. Il sert durant 6 ans au régiment de Soubise. Il est élu capitaine de la compagnie des grenadiers du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 15 août 1792. Témoin du sous lieutenant Godet dans un duel l'opposant à un lieutenant au printemps 1793. Il est amalgamé à la 4<sup>e</sup> demi brigade légère puis à la 21<sup>e</sup> demi brigade légère. Il est blessé en Egypte le 9 mars 1799. Il décède de ses blessures le 10.

**Burland** Albert. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 21 août 1791.

**Butavand** Antoine. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Tanneur demeurant à Nantua en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

**Butavand** François-Joseph dit **Annibal**. (Voir *Volognat*). Demeurant à Volognat. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Butavand** Grégoire. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Butavand** J.B. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Butavand** Jean Claude Charles. Chamoisier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Butavand** Jean Gaspard. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Butavand** Jean-François. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II.

**Butavand** Louis-Joseph né en 1764. Huissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Crieur aux ventes des biens nationaux. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Huissier à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “*Probe, intelligent*”<sup>9</sup> pour l'Etat et « *brave et de bons services* »<sup>10</sup> pour ses concitoyens. Il décède le 12 mars 1809 à Nantua.

**Butavand** Michel. Fils d'André et de Louise Dalex (?). Il épouse Marie Claudine Thévenin le 17 janvier 1774 à Nantua (?). Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (??). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Butavand** Michel. Demeurant à Volognat. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Butavand** Pierre Joseph né en 1745. Fils de Benoît Joseph et de Jeanne Claudine Marion. Il épouse Françoise Suzanne Mathieu le 16 juillet 1771 à Nantua. Procureur. Notaire demeurant à Nantua. Trésorier de la confrérie du Saint-Sacrement. Dès 1788, alors qu'il est notable, il est en opposition avec les autorités catholardes, à la tête de l'assemblée et au nom des bourgeois de la ville, il conteste des droits du prieuré. Un arrêté du Roi, du 2 mars 1788, déclare nulle et non avenue la délibérations des bourgeois catholards et lui interdit de fréquenter les assemblés de

<sup>9</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>10</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

la communauté. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Elu le 10 mars 1789 pour porter le cahier de doléances de Nantua. Elu maire de Nantua le 23 janvier 1790. Il demande la libération des personnes arrêtés pour leur ardeur patriotique. maire de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé trésorier de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 5 juin 1791. Il est remplacé à la mairie de Nantua le 13 novembre 1791. Membre de la société des sans-culottes de Nantua. Juge au tribunal du district de Nantua en 1793. Dénonce le citoyen Antoine Dumoulin au comité de surveillance de Nantua le 10 septembre 1793 comme suspect. Menacé de mort, le 5 frimaire an II, à l'avis des bons citoyens de Nantua, par une affiche collée sur la porte de l'église de Nantua et une seconde sur la porte du local de la société populaire, le désignant comme scélérat, coquin et bourreaux cherchant à détruire la religion. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Membre du directoire du district de Nantua. Destitué par arrêté de Boisset. "*Amis et fauteurs du système de terreur et d'oppression*"<sup>11</sup>. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède une vieille carabine, deux vieilles épées sans fourreau et deux pistolets de poche. Il est décrété en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III, mais il parvient à s'enfuir, après le dîner, avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale. Il est décrété d'accusation par le juré du tribunal du district de Nantua le 13 fructidor an III. Notaire à Géovraissiat sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Très instruit, mais plutôt attaché à la Constitution de 93 qu'à celle de l'an VIII*"<sup>12</sup>.

**Cabanet** Michel. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Homme probe mais sans talents*"<sup>13</sup>.

**Cabel** Louis né en 1760. Avoué demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Procureur. Officier municipal de Nantua. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Procureur à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Très*

*attaché au Gouvernement mais ayant peu de connaissances*"<sup>14</sup>.

**Carrier** Claude François, né au Grand Abergement. Fils de Claude et de Marie Françoise Viviant. Il épouse Marie Joseph Ramel, veuve de Jean Marie Aymard, le 27 novembre 1781 à Nantua. Menuisier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Il éprouve des pertes lors de l'incendie du 18 fructidor an XII. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente de la chapelle Sainte-Anne, de la nouvelle sacristie, sur le croisillon de gauche et la chapelle vis-à-vis, après l'incendie du 18 fructidor an XI.

**Caupel**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Celier** Pierre. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Ceyzériat** Nicolas. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 3<sup>e</sup> bataillon de l'Ain en décembre 1791. Il passe au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval le 6 ventôse an II. Il décède le 26 floréal an II. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Chapel** Bruno. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Il verse pour 20 francs de réquisition en grains le 3 prairial an VIII.

**Chapel** Joseph. Fils aîné de Bruno. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Sa fille, Anne Rosalie, est choisie pour recevoir la dote de Napoléon à l'occasion de son couronnement, le 25 frimaire an XIII.

**Chavand** François-Joseph. Graveur demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791.

**Chavant** Michel Joseph. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Blessé, il obtient un congé provisoire pour se retirer chez lui de nivôse an IV au 1<sup>er</sup> vendémiaire an V.

**Chevron** Amand. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Officier municipal de Nantua en l'an II. Il dénonce au comité

<sup>11</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>12</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>13</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>14</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

de surveillance Jean François Velu avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Aprvilleux et Deprez. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Vice-président de la société en fructidor an II. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “*Homme vif, probe et apte seulement au commerce*”<sup>15</sup>. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin d'estimer les réparations à faire au collège de Nantua. Epicier durant le 1<sup>er</sup> Empire. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Chevron** François. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Choulet** Jean-Joseph. Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Marchand drapier en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Clément** Jean-Joseph. Fils de Jean Claude et de Marie Claudine Ricard. Il épouse Marie Françoise Aleme le 30 janvier 1781 à Nantua. Huissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Commandant de la garde nationale de Nantua en 1793. C'est lui qui arrête Alexis Vuarin le 26 nivôse an II. Commandant de la garde nationale de Nantua en prairial an III. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Notaire et marchand sous le 1<sup>er</sup> Empire : “*Vieillard sans talents, mais probe et délicat*”<sup>16</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Clerc** Claude-Joseph. Fils de Armand et de Philibert Belod (?). Il épouse Louise Marie Balivet le 27 février 1775 à Nantua (?). Cabaretier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Clerc** François. Charron demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il sert comme volontaire à la 6<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Atteint de rhumatismes, il obtient un congé de convalescence le 6 fructidor an II. Il entre à l'hôpital de Bourbonne les Eaux le 10 fructidor an II. Il en sort le 29. Blessé, il

obtient un congé pour se retirer chez lui de nivôse an IV au 1<sup>er</sup> vendémiaire an V.

**Clerc** Jean-Claude. Fils de Jean Baptiste et de Catherine Liasse (?). Il épouse Marie Josephthe Roche le 1<sup>er</sup> février 1774 à Nantua (?). Ouvrier en coton demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Clerc** Jean-Pierre. Chamoiseur demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Marchand demeurant à Nantua. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

**Clerc** Joseph-Marie. Architecte demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Chargé des réparations de l'église de Belleydoux en l'an II.

**Clerc** Michel, fils de Joseph-Marie Clerc. Menuisier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Clerc** Pierre. Fils de Joseph-Marie Clerc. Artiste demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Collet** François-Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Collet** Jean-Baptiste. Maréchal-des-logis demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il sert comme lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. Retiré à Nantua comme pensionné.

**Collet** Louis-Joseph. Fils de Claude Joseph et de Marie Josephthe Buaz. Il épouse Pierrette Sonthonax le 15 juin 1778 à Nantua. Soldat invalide demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Collet** Michel. Fils de Michel et d'Antoinette Demaret (?). Il épouse Marie Josephthe Clément le 8 février 1774 à Nantua (?). Huissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Huissier audientier à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “*Probe, intelligent*”<sup>17</sup>. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin d'estimer les réparations à faire au collège de Nantua. Expert à Nantua en 1826 (??).

**Cornely** Jean. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la

<sup>15</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>16</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>17</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente de la nef de la grande église de Nantua, après l'incendie du 18 fructidor an XI.

**Corcelle** Anthelme. Demeurant à la Balme. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1er ventôse an III.

**Corréaz**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Cuelle**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Curtet** Jean-Baptiste. Fils de Benoît Joseph et de Marie Joseph Barbe (?). Il épouse Philiberte Guillot des Neyrolles, le 4 février 1777 à Nantua (?). Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Il s'engage au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 19 vendémiaire an II. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Curtet** Pierre. Marié à Simone Rigolet. Soldat pensionné demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Sa femme est dénoncée par Marie-Anne Demarest au comité de surveillance de Nantua le 14 nivôse an II pour les propos tenus le 13.

**Danthon** Claude. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 17 vendémiaire an II. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Danthon** Pierre Charles. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 12 janvier 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Danton** Joseph. Maître d'école à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Decoeur** Jean-Antoine. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente de la chapelle Sainte-Anne, de la nouvelle sacristie, sur le croisillon de gauche et la chapelle vis-à-vis, après l'incendie du 18 fructidor an XI.

**Délilia** Joseph Bernard dit **de Croze**, né le 6 septembre 1739 à Montréal. (Voir *Montréal*). Oncle des Fauvin de Châtillon de Michaille. Il possède une propriété à Matafelon. Notaire public demeurant à Montréal de 1767 à l'an VIII. Avocat inscrit à la compagnie du Bugey. Il s'oppose dans de nombreux procès au comte Louis Archambaud de Douglas. Il se marie le 3 octobre 1775 à Esther Denise Délilia, à Châtillon de Michaille, après avoir reçu l'autorisation de l'évêque de Genève. Elu député au Tiers-Etats par le Bugey le 28 mars 1789. Il travaille sur la formation du département de l'Ain. Il suit tous les dossiers débattu à l'Assemblée avec beaucoup d'intérêt. Durant son mandat, il adresse presque quotidiennement, à la

mairie de Nantua, une correspondance très fournie dans laquelle il fait des compte rendu des opérations de l'Assemblée. Chef de Légion de la Garde Nationale le 13 mai 1792. Le 26 novembre 1792, il conteste la qualité d'électeur à Douglas. Le 1<sup>er</sup> avril 1793, il demande l'arrestation de Douglas. Mis en état d'arrestation comme complice et ami de Chalier par le département de l'Ain le 17 juin 1793. Membre de la société des Sans-culottes de Nantua en nivôse an II. Procureur syndic du district de Nantua. Il est démis de ses fonctions par Gouly le 25 nivôse an II et mis sous la surveillance du comité de surveillance de Nantua. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques, administratives ou militaires, dans le district de Nantua. Agent national du district de Nantua par Albitte : "*il est de notoriété publique que Joseph Bernard Délilia a lutté avant la Révolution contre l'aristocratie nobiliaire; que dans le principe de la révolution il a été constamment réputé et reconnue d'un chaud, pur et ardent patriotisme*"<sup>18</sup>. Il dénonce au comité de surveillance Jean François Velu avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Apvrileux et Deprez. Il se plaint, le 7 thermidor an II, d'une dénonciation faite contre lui par les citoyens de Matafelon. Destitué par Boisset, il continue de réunir chez lui les principaux sans-culottes de Nantua. "*Pourvoyeur du tribunal révolutionnaire sous le règne infâme du tyran Robespierre*"<sup>19</sup>. Il est décrété d'accusation par le juré du tribunal du district de Nantua le 13 fructidor an II, il est transféré aux Claristes à Bourg. Il est transféré à Nantua à la fin de l'an III. Libéré définitivement par sentence du juge de paix de la commune de Nantua, Jean François Guichon, le 5e jour complémentaire an III. Le directeur du jury d'accusation du tribunal du district de Nantua, Bonifax, s'insurge auprès de l'accusateur du tribunal criminel de l'Ain, le 2 vendémiaire an IV, de sa libération. Le procureur de la commune de Nantua, Blanc, s'insurge à son tour, le 4 vendémiaire an IV, de la libération de Délilia.

**Délilia** Paul Antoine. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Denellioux**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Domange** François cadet né en 1749. Greffier des justices seigneuriales. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Greffier du tribunal de Nantua en 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791. Dénoncé au comité de surveillance de Nantua le 29 vendémiaire an II par

<sup>18</sup>Registre de délibérations du comité de surveillance de la commune de Nantua. A.D.A.série L.

<sup>19</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

Joachim Moyroux pour avoir des girouettes et des portes armoriées sur sa maison. Surpris par la dénonciation il fait descendre les girouettes et remplacer la devise "urit virtutis amore" par une pique au bonnet. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Greffier en chef du tribunal de l'arrondissement de Nantua sous l'Empire. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

**Domange** Jean Joseph. Maire de Nantua nommé par Boisset le 16 fructidor an II. Maire de Nantua en l'an III. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton de Nantua par arrêté du 6 brumaire an IV. Il démissionne le 21. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. "*Très instruit dans ses fonctions, considéré et ami du Gouvernement*"<sup>20</sup>. Propriétaire demeurant à Nantua en 1820. Nommé électeur du département de l'Ain le 11 octobre 1820.

**Ducret** Grégoire. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Ducoin** Anne Marie Jean Jacques dit **Chana Ducoin Moussièrè**, né en 1751. Il sert dans la légion de Soubise. Il passe dans le corps de Gendarmerie de Lunéville. Chassé de ce dernier, il se retire à Nantua vers 1780. Citoyen demeurant à Nantua. Fédéré de la Garde Nationale de l'Ain à Paris le 14 juillet 1790. Signataire d'une adresse au Roi en 1790. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791. Il émigre en mai 1792 et s'engage dans les chasseurs de Bussy. Bien que simple brigadier de cavalerie dans la Légion de Condé, il reçoit la Croix de St Louis. Il revient illégalement en France plusieurs fois et loge dans des tripots lyonnais, notamment à l'hôtel des Célestins. Il sert de mouche et de correspondant pour les émigrés. Durant son séjour à Lyon il épouse clandestinement Denise Sonthonnax, marchande de Nankin "*qu'il a abandonné après l'avoir grugé*"<sup>21</sup>. Il revient à Nantua le 6 nivôse an XII par la voiture publique et se cache chez sa femme jusqu'au soir, pour se rendre chez le notaire Domange donner une quittance de 8 000 francs à François Joseph Maissiat. Muni d'un passeport pour Toulouse, il disparaît de Nantua quelques jours plus tard en compagnie d'une femme anglaise.

**Dumoulin** Alexis Marie. Sait écrire. (Voir *Belley*). Demeurant à Saint-Claude. Juge du tribunal de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791.

Nommé commissaire de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 5 juin 1791. Le 28 frimaire an II, il demande au comité de surveillance de Nantua la mise en liberté de son frère Antoine Dumoulin. Commissaire national au tribunal de St Claude en nivôse an II. Le 1er nivôse an II, Gouly le décharge de la surveillance de son frère qui est traduit à la prison de Bourg. Elu juge du tribunal civil de l'Ain le 20 vendémiaire an IV.

**Dunand** Jean-Baptiste. Professeur au collège de Nantua en 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791.

**Durafour**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Evrard** Jacques Victor, né en 1755. Veuf, un enfant. Avocat à St Claude en 1789. Juge au tribunal de Nantua en 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791. Commissaire du pouvoir exécutif auprès du tribunal correctionnel. Commissaire du Gouvernement auprès du tribunal de l'arrondissement de Nantua sous l'Empire : "*Probe et très attaché au Gouvernement mais peu de talents*"<sup>22</sup>. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin de porter le cahier des travaux à faire au collège de Nantua aux personnes aisées de la ville. Avocat et juge à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire. Il a 4000 francs de revenus : "*généralement aimé et sans influence. . . excellente moralité, probe et attaché au gouvernement mais peu instruit en droit et portant avec peine la parole en public*"<sup>23</sup>. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806. Sa fortune est de 40 000 francs. Procureur impérial au tribunal de l'arrondissement de Nantua : "*Il a de bonnes moeurs et est attaché au gouvernement mais quoique peu instruit en jurisprudence, il a quelque influence*"<sup>24</sup>. Président du tribunal. Conseiller d'arrondissement de 1806 à 1816.

**Evrard** Joseph, né en 1770. Savetier demeurant à Nantua. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

**Famin** Etienne. Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1er ventôse an III.

**Folliet** Jean-Baptiste. (Voir *Etables*). Demeurant à Etables. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1er ventôse an III.

**Fontanier** Pierre. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791.

<sup>20</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>21</sup> Lettre du sous préfet de Nantua au préfet de l'Ain, 3 ventôse an XII. A.D. Ain 4M94.

<sup>22</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>23</sup> Tribunal de Nantua, n.d. A.D. Ain série M.

<sup>24</sup> Noms des magistrats qui composent les tribunaux du département de l'Ain, n.d. A.D. Ain série M.



**Galliard** Antoine. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 3<sup>e</sup> bataillon de Rhône et Loire en février 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Galliard** Jean Claude. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain en décembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Gardas** Jean-Claude. Sait écrire. Marchand chapelier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II.

**Gardat** Claude Joseph, né en 1760 à Nantua. Epicier demeurant à Lyon. Fédéraliste. "*Canonnière pendant le siège et contre révolutionnaire*"<sup>25</sup>. Il est condamné à mort par la Commission Révolutionnaire de Lyon et guillotiné le 7 février 1794.

**Genevay** Jean-Claude. Demeurant à Volognat. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Geoffroy** Claude-Joseph. (Voir *Challes*). Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Gindre**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Girard** Mathieu. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Gonetant** Antoine. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 28 septembre 1791. Il passe au 8<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval le 16 décembre 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Griot**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Griot**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Griot** Antoine. Cafetier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X

**Gros** Claude François. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791.

**Gros** Joseph. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de l'Ain ou 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il obtient une permission le 13 fructidor an II. Il la présente au comité de surveillance de Nantua le 18 fructidor an II.

**Gros** Jean-Louis dit **Rafour**. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Gros** Joseph dit **Rafour**. Fils de Anthelme et de Marie Joseph Robin (?). Il épouse Claire Bérout, de Lalleyriat, le 22 janvier 1771 à Nantua (?). Veuf (?). Il épouse Claudine Martinot, veuve de Joseph Gonet, le 22 mai 1782 à Nantua (?). Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Guichard**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Guichon** Jean-François, né en 1750. Sait écrire. Fils de Claude François et de Jeanne Marie Blatrix (?). Il épouse Marie Françoise Pommier le 15 novembre 1774 à Nantua (?). Avoué demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Procureur de la commune de Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Membre du directoire du département de l'Ain. Annonce, le 10 octobre 1793, au district de Nantua la prise de Lyon et le transfert de détenus de Bourg à Pierre-Châtel. Nommé agent national du district de Nantua par Gouly le 25 nivôse an II. Commissaire de la société de Nantua, le 13 ventôse an II, pour faire passer au magasin militaire de Grenoble les dons destinés aux défenseurs de la patrie. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques, administratives et judiciaires, dans le district de Nantua. Juge de paix du canton de Nantua en l'an III. Il libère définitivement Délilia, le 5<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an III. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 23 vendémiaire an XII. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin de porter le cahier des travaux à faire au collège de Nantua aux personnes aisées de la ville. Juge de paix du canton de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Probité, instruction et patriotisme mais trop faible pour l'exercice de sa place*"<sup>26</sup>. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806.

**Guichon** Joseph. Horloger demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791. Nommé juré

<sup>25</sup> A.D. Rhône L 1666.

<sup>26</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Guillermet** Alexis. Fils de Claude et de Marie Joseph Pely. Il épouse Jeanne Françoise Curtet le 5 février 1771 à Nantua. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Guillot** Michel. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Guillot** Pierre Emanuel. Médecin demeurant à Nantua. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Recensé comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Nommé médecin à l'hôpital de Bourg le 26 germinal an VI (?). Décède en l'an VIII (?).

**Guillot** François. Confiseur demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Guillot** Jean-Joseph. (Voir *Les Neyrolles*). Demeurant aux Neyrolles. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle.

**Guillot** Mathieu. Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791.

**Guinet** Benoît. Cordonnier demeurant à Nantua. Député du district de Nantua à Paris, en septembre 1793, pour l'acceptation de la Constitution. Il dénonce Douglas au comité de surveillance de Nantua le 21 frimaire an II, pour avoir voulu persuader l'aubergiste Charlia, de St Jean le vieux, de retirer sa dénonciation contre lui pour propos inciviques. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Commissaire de la société de Nantua, le 13 ventôse an II, pour faire passer au magasin militaire de Grenoble les dons destinés aux défenseurs de la patrie. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des Sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Accusé d'être terroriste, il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III mais parvient à s'enfuir, après le dîner, avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale. "*Partisan du système de terreur et d'oppression*"<sup>27</sup>, il est désarmé conformément à la loi du 21 germinal an III et mis en liberté sous la surveillance de la municipalité de Nantua. Il se noie au retour de la foire de Poncin, fin 1794 : « *leurs seuls proches ont pleurés et peut-être*

*encore été regretté par quelques uns du même bord, en fait d'opinion, l'anarchie* »<sup>28</sup>.

**Guinet** Jean-Joseph, né en 1741. Il fait ses études de médecine à Paris. Major de l'Hôtel-Dieu de Lyon. « *Il fut excellent chirurgien opérateur* »<sup>29</sup>. Un arrêté du Roi, du 2 mars 1788, déclare nulle et non avenue la délibérations des bourgeois catholards et lui interdit de fréquenter les assemblées de la communauté. Administrateur du district de Nantua en mai 1790. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Mis en état d'arrestation comme complice et ami de Chalier par le département de l'Ain le 17 juin 1793. Dénoncé par Jacques Julliard, le 30 septembre 1793 au comité de surveillance de Nantua, comme détenant beaucoup de blé. Il sert comme chirurgien en chef des hôpitaux à l'armée du Nord, à Saint-Denis, à Chambéry, Barcelonnette, Embrun et Grenoble de l'an II à l'an VI. Adjoint au maire de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Homme probe mais sévère et attaché au Gouvernement*"<sup>30</sup>. Chirurgien gradué demeurant à Nantua en 1805. Il accepte de reprendre du service « *où il exerça ses talents avec zèle et grande gloire* »<sup>31</sup>. Il décède en 1808.

**Guinet** Louis-Joseph, né 1770. Marié, deux enfants. Homme de loi demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Juge au tribunal du district de Nantua. Agent de la municipalité de canton de Nantua. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 23 vendémiaire an XII. Commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration du canton de Nantua. Secrétaire en chef de la sous-préfecture de Nantua durant quatre ans sous l'Empire : "*Aussi probe qu'éclairé. Très attaché au Gouvernement qu'il a servi dans différentes fonctions*"<sup>32</sup>. Il a 1300 francs de revenus. Juge au tribunal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Chéri, estimé et a très grande influence. . il a zèle, probité, un attachement sincère au gouvernement actuel, de bonnes intentions mais peut être pas assez instruit en droit et en jurisprudence*"<sup>33</sup>. Sa fortune est de 50 000 francs. "*ses moeurs et ses opinions politiques sont*

<sup>27</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>28</sup> Livre de raison du curé Mathieu, A.D. Ain série J.

<sup>29</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>30</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>31</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>32</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>33</sup> Tribunal de Nantua, n.d. A.D. Ain série M.

bonnes, il est passablement instruit et a quelques influences”<sup>34</sup>. Il instruit, le 21 décembre 1814, une affaire contre l'escroc Jacques Prost.

**Guy** Joseph, né en 1769 à Nantua. Il sert dans les armées du Roi du 6 janvier 1788 au 1<sup>er</sup> mai 1791. Il entre au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Sous lieutenant en l'an IV. « *Bon officier, exact pour son service* »<sup>35</sup>.

**Humbert** Claude Marie. Homme de loi demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791. Elu juge du tribunal civil de l'Ain le 20 vendémiaire an IV. Suppléant au tribunal de l'arrondissement de Nantua sous l'Empire : « *Vieillard peu apte à aucune espèce de fonctions* »<sup>36</sup>.

**Husson** Joseph. Ouvrier en coton demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 14 août 1791.

**Jacquioid** Jean-Baptiste. Tailleur demeurant à Lalleyriat. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle.

**Jagot** François. Fils de Jean Baptiste et de Marie Josephte Béatrix (?). Il épouse Jeanne Marie Thérèse Butavand le 8 novembre 1774 à Nantua (?). Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Rentier. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : « *Ayant des moyens, bon calculateur et apte aux fonctions publiques* »<sup>37</sup>.

**Jagot** Grégoire Marie, né à Nantua le 21 mai 1750. Sait écrire. Après avoir suivi des études classiques au collège de Nantua il suit des études de droit à Dijon. En 1789, il est secrétaire du conseil de ville. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Il se rend à Paris pour défendre les intérêts de Nantua et notamment le maintien du tribunal convoité par Gex. Juge de paix de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé secrétaire de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 5 juin 1791. Elu le 1<sup>er</sup> septembre 1791 à la Législative. Le 25 novembre 1791, il est nommé membre du comité de surveillance chargé de dénoncer les criminels qui tentaient de relever le trône du despotisme. Membre de la Convention le 5 septembre 1792. Il est désigné avec Hérault de Sechelles, Simon et Grégoire pour

organiser le nouveau département créé sous le nom de Mont-Blanc. Par décret du 4 février 1793, il est envoyé dans le comté de Nice qui a été annexé le 31 janvier. Jagot se prononce pour la condamnation de Louis XVI sans appel au peuple. Revenu à Paris, il siège à la Montagne. Il entre au Comité de Sûreté Générale le 13 octobre 1793. « *Nul homme n'était plus dur, plus arrogant et plus rebutant que Jagot ; c'était un fagot d'épines qui se déliait. . .il était d'une brutalité effroyable. . .Il traitait tout le monde de contre révolutionnaire. . .a peine avait il entendu une dénonciation ou une réclamation : c'est assez, disait-il, c'est pour la guillotine ; ou bien : c'est une pièce de réserve ! Son mot était : en prison ! à la guillotine ! Au réservoir !* »<sup>38</sup>. Proche d'Amar, il est chargé avec lui de la correspondance. Grâce à un indicateur, il fait récupérer le Régent, diamant qui avait disparu lors du pillage du Garde-meuble. Ecrit à la société des sans-culottes de Bourg le 15 germinal an II, pour lui renouveler sa confiance et la remercier des remarques qu'elle lui fait. Le 2 août 1794, Merlino l'accuse de collusion avec les hébertistes. Le 2 juin 1795, Gouly, lui reproche d'avoir soustrait des pièces de dossier lorsqu'il était au Comité de Sûreté Générale. Jagot, est compromis dans l'insurrection des sans-culottes du 1<sup>er</sup> prairial an III. Il est décrété d'arrestation le 28 mai et emprisonné le 2 juin au collège des Quatre Nations. Libéré le 26 octobre par la loi d'amnistie du 4 brumaire an IV, il revient à Nantua et devient administrateur du département. Il crée une fabrique de coton dans le Lyonnais. Il s'établit à Royaumeix, près de Toul, puis à Toul même où il est qualifié de propriétaire-rentier. Il décède à Toul le 22 janvier 1838.

**Jagot** Jean-Baptiste né en 1757. Sait écrire. Frère de Grégoire Marie. Médecin demeurant à Nantua : « *Jagot avait, plus que ses deux frères...été donné de jolies qualités qui auraient pu le rendre très célèbre, mais il se contenta de rester médecin à Nantua, il n'eut pas son pareil en ce genre* »<sup>39</sup>. Président de l'assemblée communale de Nantua de 1789 au 25 janvier 1790. Officier municipal. Notable. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Recensé comme médecin dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Agent national de la municipalité de Nantua en l'an II. Secrétaire de la société des sans-culottes de Nantua en pluviôse an II. Il dénonce au comité de surveillance Jean François Velu avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Aprvilleux et Deprez. Il sert comme médecin en chefs des hôpitaux à l'armée du Nord et à

<sup>34</sup> Noms des magistrats qui composent les tribunaux du département de l'Ain, n.d. A.D. Ain série M.

<sup>35</sup> Tableau des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, 126<sup>e</sup> demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.

<sup>36</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>37</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>38</sup> Mémoires de Sénart publiés par Alexis Dumesnil, Paris, 1824.

<sup>39</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

l'armée des Alpes de l'an II à l'an IV. Docteur en médecine demeurant à Nantua en 1805. Marié, il refuse de reprendre du service. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Il adresse une pétition au conseil municipal de Nantua, le 17 prairial an XI, pour savoir s'il peut entreprendre des travaux afin de mener le cours d'une fontaine de la tannerie de Joseph Bilon à son jardin. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Il écrit au docteur Pacout de Bourg, le 23 septembre 1806, au sujet d'un conscrit qui cherche à se faire réformer et auquel il n'accorde qu'un crédit limité. Il décède en 1822 d'une intoxication alimentaire, « *du poison qu'il avait avalé étant jeune, dans des mets cuits dans une casserole de cuivre* »<sup>40</sup>.

**Jagot** Joseph né en 1741. Fils de Jean Baptiste et de Marie Joseph Béatrix (?). Il épouse Eulalie Jantet de Montréal, le 30 novembre 1775 à Nantua (?). Homme de loi. Juge du tribunal de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. « *Très honnête homme, très droit, excellent notaire. Quelques circonstances de la Révolution lui inspirèrent tant de crainte qu'elles hâtèrent sa mort* »<sup>41</sup>. Il décède en 1802.

**Jantet** Claude-Joseph aîné né en 1761. Fils de Joseph Abraham et de Jeanne Marie Favras. Il épouse Estelle Dorothé Crochet le 25 février 1783 à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Avoué au Tribunal de Nantua en juin 1791. Chef de la légion. Electeur. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Secrétaire de la société populaire de Nantua en mai 1793. il arrache une des deux affiches incendiaires du 5 frimaire an II. président de la société populaire des sans-culottes de Nantua en nivôse an II. Commissaire de la société des sans-culottes de Nantua, le 28 pluviôse an II, pour demander au district l'obtention de l'église des religieuses de Nantua pour lieu de réunion. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Agent national de la commune de Nantua en fructidor an II. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Président de la société populaire de Nantua en ventôse an III. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 23 vendémiaire an XII. Elu membre du bureau d'administration de l'école secondaire de Nantua, le 27 frimaire an XII. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin de porter le cahier des travaux à faire au collège de Nantua aux personnes aisées de la ville. Procureur au tribunal de

l'arrondissement de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : « *Quelques talents mais sans délicatesses sur l'emploi des moyens dans sa profession. Variant dans ses principes suivant les circonstances* »<sup>42</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Conseiller de la sous-préfecture de Nantua en août 1818.

**Jantet** François Joseph. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Officier de santé (?). Nommé commissaire du Directoire le 1er prairial an V, démissionne le 11 frimaire an VI à cause des déplacement qu'il doit faire (?).

**Jantet** Jacques Marie, né à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Il sert comme caporal à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Il est à l'armée du Rhin, au camp de Fort Libre, le 23 nivôse an III, où il reçoit un certificat de présence.

**Jaquemet**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Jaquet** Pierre. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 24 septembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Jay**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Jeantet** Claude-Joseph. Sait écrire. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 13 nivôse an II. Juge de paix du canton de Nantua en pluviôse an II.

**Jeantet** François-Joseph né en 1754 à Belley. Sait écrire. Il est reçu maître en chirurgie au collège de Belley le 30 septembre 1789. Chirurgien demeurant à Nantua. Recensé comme chirurgien dans un tableau destiné à l'Assemblée Nationale en septembre 1791. Officier municipal de Nantua. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 5 frimaire an II, date à laquelle il démissionne. Secrétaire du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Nommé administrateur provisoire du directoire du district de Nantua par arrêté du département de l'Ain le 5 frimaire an II. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Marchand épicier demeurant à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire. Membre du conseil d'arrondissement de Nantua sous l'Empire : « *Bon administrateur, mais trop attaché à son opinion et partisan zélé des prêtres insoumis* »<sup>43</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Conseiller d'arrondissement de Nantua de 1816 à 1832.

**Jeantet** Joseph-Marie. (Voir *Brénod*). Notaire demeurant à Brénod. Membre de la société populaire

<sup>40</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>41</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>42</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>43</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

des Amis de la Constitution de Nantua le 14 août 1791. Il dénonce Alexis Vuarin au comité de surveillance de Nantua le 29 nivôse an II pour avoir porté le costume ecclésiastique après qu'il ait été interdit par décret en juillet 1793. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin d'estimer les réparations à faire au collège de Nantua.

**Julliard** Clerc. Maréchal demeurant à Neyrolles. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Julliard** François-Joseph. Maréchal expert demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791.

**Julliard** Jacques. Sait écrire. Serrurier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Il dénonce Jean-Joseph Guinet au comité de surveillance de Nantua le 30 septembre 1793 comme accapareur de blé.

**Julliard** Louis-Joseph. Maréchal demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Julliard** Michel. Maréchal demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791.

**Julliard** Pierre. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Justamond** Paul. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791.

**Lachapelle** Claude-Joseph (??) fils. Sait écrire. Citoyen demeurant à Nantua en 1791. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Remplaçant l'agent national de la commune de Nantua le 3 pluviôse an II à cause de la maladie de ce dernier. Secrétaire de la société des sans-culottes de Nantua en pluviôse an II. Secrétaire de la société de Nantua en floréal an II. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. président de la société populaire en fructidor an II.

**Lachapelle** Honoré Marie né en 1758. Contrôleur demeurant à Nantua. Receveur des droits de l'enregistrement. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua.

**Lager**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Laissard** Jean Pierre, né en 1750 à Nantua. Il sert comme volontaire à la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Malade, il reçoit un congé définitif le 22 ventôse

an II. Il le présente au comité de surveillance de Nantua le 3 floréal an II.

**Laissard** Joseph Marie, né à Nantua. Il sert comme volontaire au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il est fait prisonnier de guerre le 2 décembre 1792 à Francfort.

**Langard** Bernardin. Fils de Claude et de Marie Josephthe Thomasset. Il épouse Marie Anne Maissiat le 26 janvier 1779 à Nantua. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Néo-jacobin en l'an VI. Il est prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X.

**Laporte** Joseph, né en 1748 à Vieu d'Oiselon. Ordonné en 1779. Curé de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791, nommé secrétaire de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 5 juin 1791. Il est dénoncé, le 2 nivôse an II au comité de surveillance de Nantua, par Bilon pour avoir dit, lors d'une séance de la société populaire de Nantua en brumaire an II : "*il y a encore bien d'ouvrage, ce n'est pas encore fait*"<sup>44</sup> alors que les sociétés entamaient un chant patriotique. Dénoncé le 17 nivôse an II au comité de surveillance de Nantua par Jean-Pierre Billion de Napt. Il est emmené à la prison de Nantua par le commandant de la Garde Nationale de Vieux d'Oiselon le 19 nivôse an II. Le 21 nivôse an II, le comité de surveillance de Nantua laisse Laporte en détention jusqu'à l'arrivée de Gouly. Le 27 nivôse an II, il écrit au comité de surveillance de Nantua pour avoué avoir dit "*cela est beau mais ce n'est pas encore fait*"<sup>45</sup>. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 25 pluviôse an II. Il se marie. Libéré, le 26 floréal an II, par le représentant du peuple Méaulle.

**Larnare**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Layssard** François Joseph (?). Fils de Benoît Joseph et de Marie Joseph Chapel (?). Il épouse Jeanne Gachet de Salonge, diocèse d'Annecy, le 17 octobre 1775 à Nantua (?). Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire de Nantua en l'an III. Secrétaire de la société populaire de Nantua en ventôse an III.

**Lebrument** Charles. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791. Elu secrétaire du conseil municipal de Nantua, le 15 pluviôse an XII (?).

<sup>44</sup>Registre de délibérations du comité de surveillance de Nantua. A.D.A.série L.

<sup>45</sup>Registre de délibérations du comité de surveillance de Nantua. A.D.A.série L.

**Lebrument** Pierre, né en Normandie. Marchand fabriquant de tarare demeurant à Nantua en 1766. « *Jeune et habile ouvrier pour les tissus et velours de coton. Il fit beaucoup d'élèves qui ont établi des métiers de coton et de nankins. Il occupe près de deux cents ouvriers tant pour la filature du coton que pour les tissus...il acquit beaucoup de biens, élève une famille très nombreuse...l'existence commerciale de la ville de Nantua date de l'arrivée de ce père de l'industrie* »<sup>46</sup>. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Il obtient un passeport de la commune de Tarrare le 14 août 1793. Son fils aîné, Benoît soupçonné d'être émigré, est mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Nantua le 6 pluviôse an II au moment où il est soupçonné être de retour chez son père. Les scellés sont apposés chez lui le 6 pluviôse an II et ses papiers sont déposés au comité de surveillance de Nantua par Claude-Joseph Jeantet, juge de paix, le 7 pluviôse an II. Il est arrêté le 15 pluviôse an II. Il décède en 1799.

**Lecot** François. Sait écrire. Marié à Jeanne-Baptiste Ceyzériat. Tourneur demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Rejeté de la société populaire de Nantua, "*l'un des émissaires de l'intrigue et partisan outré des principes de terreur et d'oppression*"<sup>47</sup>. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède un sabre avec garde en cuivre à double branche de 24 pouces de long. Il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III mais parvient à s'enfuir trois heures avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale chez lui. Mis en arrestation domiciliaire par la suite.

**Lepely** Etienne père né en 1738. Avocat à Paris (?). Receveur du droit sur les vins à Ouzain avant 1789 et jusqu'en 1790. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Citoyen demeurant à Nantua en juin 1791. Membre des Amis de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé maire de Nantua le 13 novembre 1791 (?). Elu commandant en second de la Garde Nationale le 11 mai 1792 (?). Président de la société populaire de Nantua en mai 1793. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 27 pluviôse an II. Président du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Menacé de mort, le 5 frimaire an II, aux bons citoyens

de Nantua, par une affiche collée sur la porte de l'église de Nantua et une seconde sur la porte du local de la société populaire, le désignant comme scélérateur, coquin et bourreaux cherchant à détruire la religion. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Elu président du comité de surveillance de Nantua le 27 pluviôse an II. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Il est accusé d'extorsion de fonds publics lors de sa fonction de receveur du droit le 27 fructidor an II par le citoyen Jantet, accusé par Pierre Savarin de percevoir les fonds de manière vexatoire, accusé par le citoyen Lachapelle de malversations dans sa fonction de Membre du comité de surveillance. Il est mis en détention à Bourg en fructidor an II sur ordre du représentant du peuple Boisset. Sa demande de transfert dans la maison d'arrêt de Nantua est refusée le 5 ventôse an III. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède deux vieilles épées garnies en cuivre, dont une sans fourreau, ainsi qu'une épée à la poignée doré et un pistolet de poche. Il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III. "*Il est le principal meneur. . .propagateur des principes d'athéisme et du matérialisme. . .en un mot l'un des plus outrés terroristes de tout ce district*"<sup>48</sup>. Il est décrété d'accusation par le juré du tribunal du district de Nantua le 13 fructidor an III mais il parvient à fuir. « *Homme remarquable par ses sentiments ultra-révolutionnaires. Il fut puni par les courses qu'il fut obligé de faire pour éviter les recherches de sa vie révolutionnaire...sa mort fut précédée d'un retour à Dieu* »<sup>49</sup>. Il décède en 1809.

**Lepely** Jean Baptiste Alphonse, né en 1771, praticien demeurant rue de la place à Nantua. Il entre comme grenadier au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 25 septembre 1791.

**Lepely** Placide fils, né en 1762. Sait écrire. Avocat. Membre de la société populaire de Nantua du 20 juin 1791. Officier municipal. président du tribunal du district de Nantua nommé par Albitte. Il dénonce au comité de surveillance Jean François Velu avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Apvrileux et Deprez. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II à la date de son incarcération. destitué par Boisset. Mis en détention à Bourg en fructidor an

<sup>46</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>47</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>48</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>49</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

Il sur ordre sur représentant du peuple Boisset. Il obtient un certificat de bonne conduite de la société des sans-culottes de Nantua le 25 fructidor an II. Sa demande de transfert dans la maison d'arrêt de Nantua est refusée le 5 ventôse an III. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède une vieille épée à la poignée en cuivre et un fusil de chasse. Il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III. *"Intrigant et partisan zélés des principes du terrorisme"*<sup>50</sup>. D'abord détenu à Bourg il est ensuite détenu à Lons le Saunier puis est transféré à la prison de Nantua. Avoué à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : *"Quelques moyens, plus attaché intérieurement aux principes de 93 qu'au Gouvernement actuel"*<sup>51</sup>. Procureur du roi au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Nantua en 1836. Anti aristocrate : *"je vous écris du parquet où je suis parqué pendant que nos messieurs font la belle jambe à Leyment"*<sup>52</sup>.

**Lespinasse** Pierre. Fils de Pierre et de Marguerite Poitevin de Malvoix. Il épouse Marie Joseph Meinié le 30 janvier 1776 à Nantua. Entrepreneur demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791.

**Levrat** Gaspard. Fabricant de coton demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Marchand en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Leyssard** Balthazar. Tourneur demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791.

**Leyssard** Gabriel. Tourneur demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Leyssard** Jacques. (Voir *Billiat*). Prêtre demeurant à Nantua. Citoyen demeurant à Nantua en juin 1791. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Nommé commissaire de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 5 juin 1791. Secrétaire en chef de l'administration municipale du canton de Nantua en l'an VII. Secrétaire en chef de la mairie de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : *"Homme de beaucoup d'esprit,*

*flatteur, sans caractère et adonné au vin"*<sup>53</sup>. Le 28 pluviôse an XII, le conseil municipal lui octroi un salaire de 600 francs par trimestre.

**Leyssard** Jean-Baptiste. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Adjoint du maire de Nantua en 1833 (?).

**Lombard** Charles Philippe Maximilien. Sait écrire. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Suite à la dénonciation de Joachim Moyroux au comité de surveillance de Nantua le 29 vendémiaire an II, il fait effacer les armoiries figurant sur le jambage de sa porte d'entrée. Rentier demeurant à Ambérieu sous le 1<sup>er</sup> Empire. Désigné comme électeur pour la nomination des candidats au corps législatif de 1806.

**Lombard de Mars** Jean Charles Marie dit **Lombard Desmaret**, né en 1736 à Lagnieu. Ordonné en 1754. Prieur au chapitre noble des Bénédictins. Prêtre demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Maire de Nantua le 27 décembre 1791. Incarcéré, il est libéré en mai 1794. Il abdique sa prêtrise et abjure sa foi le 17 pluviôse an II et se marie. Non soumis à la déportation. Ne faisant aucune fonction, sous le Consulat, il est désigné comme *« très attaché au Gouvernement »*<sup>54</sup> par le sous préfet de Nantua. Nommé membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Administrateur de l'hospice civil de Nantua. Membre du conseil municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : *"Adonné au vin, ambitieux des places ayant du zèle et du patriotisme mais peu de délicatesse"*<sup>55</sup>.

**Lorin** Claude Alexis. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Préfet du collège de Nantua en juin 1792.

**Machare** Paul Antoine. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 23 vendémiaire an XII.

**Maignot**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Maissiat** Antoine. Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société

<sup>50</sup> Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>51</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>52</sup> Lettre à un avocat lyonnais, Nantua, 14 mai 1836. A.D. Ain 18J 9.

<sup>53</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>54</sup> Etat nominatif des prêtres soumis ou insoumis qui résident dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain série V.

<sup>55</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791.

**Maissiat** Bernardin. Fils de Jean et de Jeanne Gros. Il épouse Louise Marie Tétafort le 6 février 1776 à Nantua. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : *“Homme probe mais sans talents”*<sup>56</sup> (?).

**Maissiat** François-Joseph. Fils de Claude et de Marianne Ramel. Il épouse Jeanne-Marie-Françoise Brunet, le 6 février 1776 à Nantua. Aubergiste demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Sa femme dénonce le 24 frimaire an II au comité de surveillance de Nantua l'attitude suspecte d'une femme venant de Lyon pour voir Antoine Dumoulin. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : *“Jouissant de l'estime et de la considération générale, plus propre au commerce qu'aux fonctions publiques”*<sup>57</sup>. Nommé commissaire de la municipalité, le 6 thermidor an XIII, afin d'estimer les réparations à faire au collège de Nantua. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806. Il reçoit 1379 francs de secours, le 1<sup>er</sup> septembre 1815, suite à des pertes *« causées par les événements de la guerre »*.

**Maissiat** Hubert, né à Nantua. Il sert comme grenadier au 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de l'Ain. Il obtient une permission de Lyon, le 13 fructidor an II. Malade, il reçoit un congé de convalescence du médecin le 15 fructidor an II. Son père le présente au comité de surveillance de Nantua le 16 fructidor an II. Fabricant de nankin en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Maissiat** Jean-Baptiste. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Maissiat** Joseph, né le 9 novembre 1766 à Nantua. Il s'engage au 6<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère le 11 décembre 1784. Il se retire par congé le 28 février 1789. Sous-officier de la Garde Nationale de Nantua en 1790. Il est nommé adjudant sous officier du 2<sup>e</sup> bataillon de volontaire de l'Ain le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Il passe adjudant major en 1792. *“Propre à son état”*<sup>58</sup>. *« Brave officier, intelligent, actif à son service dont les mœurs sont reconnus »*<sup>59</sup>. Adjudant major à la 10<sup>e</sup> demi-brigade de ligne. Démissionnaire. Nommé commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Nantua le 26 thermidor an VII. Il refuse le poste, le 10 fructidor an VII, pour repartir à l'armée. Marchand demeurant à Nantua en 1807 (?). Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807 (?).

**Maissiat** Pierre Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791.

**Malfroi** Claude. Marchand cloutier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Marillat** Charles François Louis. Entre au service à 12 ans, le 23 mars 1748. Libéré en 1784. Entreposeur de tabac demeurant à Nantua. Officier municipal de Nantua en 1790. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Il est élu second lieutenant colonel du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain puis colonel en décembre 1792. Blessé deux fois le 26 août 1793. Promu chef de brigade. Très apprécié. Il est toujours en service en l'an IV.

**Marillat** François-Marie. Fils de Charles François Louis (?). Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Officier à la compagnie des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, il passe au 57<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie de Ligne le 26 mai 1792.

**Marillat** Jacques. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Marion** Claude. (Voir *Challes*). Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Marmet** Antoine. Sellier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Martin** Jean-Baptiste. Fils de Joseph (?). Il épouse Marie Pierrette Vidal le 1<sup>er</sup> février 1774 à Nantua (?). Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791.

<sup>56</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>57</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>58</sup> Etat des services des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, St Malo, 4 germinal an III. S.H.A.T. A.D. Ain 108J.

<sup>59</sup> Tableau des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, 126<sup>e</sup> demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.



**Martin** Claude-Joseph. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II.

**Maurier** Louis Agnès. Citoyen riche, aspirant à la noblesse, demeurant à Nantua. Inspecteur des haras. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. « *Aussi honnête homme que remarquable par sa taille et ses manières obligeantes* »<sup>60</sup>. Il décède en 1795.

**Meinier** Paul. Fils d'Abraham et de Marie Magdeleine Alombert. Il épouse Marie Françoise Blanchet le 5 février 1782 à Nantua. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconduit dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : « *Homme probe plus apte au commerce qu'aux affaires publiques mais attaché au Gouvernement* »<sup>61</sup>. Elu secrétaire du Conseil Municipal de Nantua, le 15 pluviôse an XIII.

**Meillier** Louis François. Sait écrire. Il vit avec une domestique, Agathe Benoît. Homme de loi. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 27 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Président du comité de surveillance le 28 ventôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des Sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède deux pistolets d'arçon à garnitures cuivre et deux pistolets d'arçon à garnitures fer. Il possède un sabre à garde en cuivre avec fourreau de 28 pouces de long. Il a aussi un sabre sans garniture avec fourreau de 25 pouces de long : « *Tenant encore aux principes de terreur et d'oppression qu'il avait développés dans le temps affreux du terrorisme* »<sup>62</sup> il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III mais parvient à s'enfuir deux heures avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale chez lui. Les scellés sont apposés sur son secrétaire, et les portes de

sa chambre. Les scellés sont levés le 4<sup>e</sup> jour complémentaire en III, par le procureur de la commune de Nantua, en présence de Meillier, conformément aux ordres du directoire du district du 2<sup>e</sup> jour complémentaire.

**Mellare**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Mercier** André Marie. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Malade d'une hernie son père présente au comité de surveillance de Nantua un certificat médical de convalescence le 30 vendémiaire an III.

**Mercier** Alexis. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Mercier** Claude, né à Nantua. Sait écrire. Fermier du domaine de Lacou, demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Il sert comme volontaire à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Malade et faible, il obtient un congé de convalescence de deux décades le 13 nivôse an III pour une nostalgie et bouffissure. Il présente son congé au comité de surveillance de Nantua le 30 nivôse an III.

**Mercier** Claude-Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Praticien (?). Commis greffier au tribunal de l'arrondissement de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : « *Instruit et estimé* »<sup>63</sup> (?). Il reçoit 144 francs de secours, le 1<sup>er</sup> septembre 1815, suite à des pertes « *causées par les événements de la guerre* ».

**Mercier** Claude-Joseph. Tailleur d'habit demeurant à Nantua. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791.

**Mercier** Jacques. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire à la 6<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Malade, il entre à l'hôpital de Lons le Saunier le 8 octobre 1793. Il obtient un congé de convalescence le 14 brumaire an II. Il le présente au comité de surveillance de Nantua le 3 ventôse an II.

**Mercier** Jacques. Sait écrire. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Il arrache une des deux affiches incendiaires du 5 frimaire an II. Aubergiste. Membre du Conseil

<sup>60</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>61</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>62</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D. Ain série 6L90.

<sup>63</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Probe, sans moyens* ”<sup>64</sup>.

**Mercier** Jean Bruno, né à Nantua. Désirant s’engager dans le 5<sup>e</sup> bataillon de l’Ain en août 1792, mais craignant un refus de son père, il monte un stratagème avec son ami Godet. Il s’engage dans la compagnie des grenadiers du 5<sup>e</sup> bataillon de l’Ain à Bourg. Elu sergent major. Il passe à la 21<sup>e</sup> demi-brigade légère. Il est congédié en décembre 1797.

**Mercier** Jean Joseph né en 1767. Etudiant. Clerc tonsuré demeurant à Nantua. Secrétaire au district de Nantua et au bureau d’enregistrement. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791. Reconnu digne d’exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 23 vendémiaire an XII. Praticien. Greffier du juge de paix du canton de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Jeune homme plein de talents et attaché au Gouvernement* ”<sup>65</sup>. Electeur de l’arrondissement de Nantua en 1806.

**Mercier** Nicolas. Demeurant à Etables. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Merle** Jacques. Brigadier de Gendarmerie demeurant à la Cluse. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Mermet** Claude Humbert Emmanuel. (Voir *Montréal*). Curé de Montréal en 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791. Commissaire du pouvoir exécutif du canton de Nantua le 25 frimaire an VI sur proposition de Groscaand-Dorimond. Il décède alors qu’il occupe cette fonction avant le 16 thermidor an VII.

**Mermet** Paul. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Mermet** Pierre. Sait écrire. Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III. Commissaire du Directoire Exécutif près de l’administration municipale du canton de Nantua en l’an VII.

**Meysiat** Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 21 août 1791.

**Michel** François. Prêtre-vicaire demeurant à Nantua en 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Moirou** Benoît Joseph né en 1761. Fils de Jean Claude et de Jeanne Claudine Barbe. Il épouse Jeanne Baptiste Butavand le 25 janvier 1780 à Nantua. Huissier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Greffier du juge de paix du canton de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Reconnu digne d’exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Greffier du juge de paix du canton de Nantua en pluviôse an II. Huissier à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Probe, intelligent* ”<sup>66</sup>.

**Moirou** Jean François dit **Lefus**. Demeurant à Nantua. Il s’engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l’Ain le 28 novembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Moirou** Jean Joseph. Fils de Jean François. Demeurant à Nantua. Il s’engage comme tambour au 2<sup>e</sup> bataillon de l’Ain le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Molinard** Claude François. Membre de la Garde Nationale de Nantua en l’an III.

**Molinard** Jacques Marie, né en 1741. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Avoué demeurant à Nantua en juillet 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Reconnu digne d’exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Secrétaire de la société des Sans-culottes de Nantua en nivôse an II. Membre de la société des Sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Secrétaire de la société des Sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Receveur du district de Nantua en fructidor an II. Secrétaire de la société populaire de Nantua en ventôse an III. Receveur particulier de l’arrondissement de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Reconnu dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII : “ *Homme aussi probe qu’instruit et attaché au Gouvernement* ”<sup>67</sup>. Elu membre du bureau d’administration de l’école secondaire de Nantua, le 27 frimaire an XII. Elu président du conseil municipal de Nantua, le 15 pluviôse an XII. Receveur particulier sous le 1<sup>er</sup> Empire. Electeur de l’arrondissement de Nantua en 1806. « *Estimable et malheureux compatriote...il fut excellent concitoyen, studieux et porté à obliger ses compatriotes* »<sup>68</sup>. Il décède à Nantua en 1823.

---

<sup>64</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l’arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>65</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l’arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

---

<sup>66</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l’arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>67</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l’arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>68</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

**Monet** Joseph-Marie. Horloger demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791. Huissier à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Peu de talents mais probe*"<sup>69</sup>.

**Monnet** Jean Marie, né en 1755 à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Il est nommé capitaine de la 2<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de volontaire de l'Ain le 1<sup>er</sup> décembre 1791. Il est destitué le 1<sup>er</sup> vendémiaire an III.

**Morand** Bernardin, né en 1733. Fils de Joseph Morand et de Tissot. Il épouse Marie Joseph Jagot, en 1753, sœur de François, Grégoire Marie et Jean Baptiste Jagot. Docteur médecin. Elu président de l'administration municipale du canton de Nantua en l'an VII puis remplacé la même année. Il est décède à Nantua le 6 mars 1814.

**Morel** Pierre. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône et Loire le 28 novembre 1791. il passe au 6<sup>e</sup> régiment d'artillerie le 22 novembre 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Moyat** Benoît. Demeurant à Nantua. Marié à Pierrette Vidal. Il s'engage au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 15 août 1792. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Moyrou** Jean François. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 28 novembre 1791 au 1<sup>er</sup> janvier 1793. Il entre au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 10 octobre 1793. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Moyroux** André. Sait écrire. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Il dénonce, le 13 brumaire an II, au comité de surveillance de Nantua Archambaud Douglas pour avoir traité Dubois-Crancé de "*coquin*" et "*mauvais sujet*"<sup>70</sup> à l'auberge d'André Charlin. Mis en état d'arrestation par la municipalité de Nantua, sur ordre du directoire du district de Nantua du 11 prairial an III. Il parvient à s'enfuir avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale.

**Moyroux** Joachim. Sait écrire. Fils d'André. Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Dénonce, le 29 vendémiaire an II au comité de surveillance de Nantua, la maison du prieuré Saint-Pierre, appartenant à François Domange, et celle de Charles Philippe Maximilien Lombard, pour posséder des armoiries sur leurs façades. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Elu secrétaire du comité de surveillance

de Nantua le 27 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Accusé d'être terroriste, il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 Prairial an III mais parvient à s'enfuir. "*Constamment attaché aux principes de Terreur et d'oppression*"<sup>71</sup>, il est mis en état d'arrestation domiciliaire et désarmé suivant la loi du 21 germinal an III.

**Munaret** Antoine. Fils de Michel et de Louise Jean. Il épouse Rose Guignard le 8 octobre 1770 à Nantua. Papetier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente du collatérale du côté du vent de l'église de Nantua après l'incendie du 18 fructidor an XI (?).

**Munaret** Jean-Claude fils. Marchand demeurant à Neyrolles. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Murloz**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Musy** Jean. (Voir *Challes*). Demeurant à Challes. Membre du comité de surveillance du district de Nantua du 15 brumaire an III au 1<sup>er</sup> ventôse an III.

**Musy** Louis Joseph, né le 10 octobre 1754 à Nantua. Il s'engage au 17<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, ci devant Auvergne, en 1775. Il sert jusqu'en 1783 puis entre au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs jusqu'en 1787. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Volontaire au 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône et Loire en 1791. Il est incorporé le 1<sup>er</sup> mars 1793 au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Il fait les campagnes de 1792 et 1793 à l'armée de la Moselle. Gravement blessé d'un coup de sabre au bras gauche à Wissembourg en pluviôse an II, il obtient de Bessières, un certificat de bonne conduite et un congé absolu. Il se retire à Nantua le 20 messidor an II. Blessé, il obtient un congé pour se retirer chez lui de nivôse an IV au 1<sup>er</sup> vendémiaire an V.

**Mutignon** Antoine. Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Condamné le 29 septembre 1793, par la municipalité d'Ambronay à 61 livres d'amende pour avoir vendu des souliers au dessus du maximum au marché d'Ambronay. Dénoncé comme suspect au comité de surveillance de Nantua le 5 frimaire an II par le comité de surveillance d'Ambronay.

**Mutignon** Claude-Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26

<sup>69</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>70</sup> Registre de délibérations du comité de surveillance de Nantua. A.D.A.série L.

<sup>71</sup> Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

juin 1791. Huissier-audencier à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : “ *Etre immoral et sans talents* ”<sup>72</sup>

**Mutignon** Jean-Joseph. Carroyeur demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791.

**Nay** André. Fils de Joseph et de Marie Claire Guilot. Il épouse Marie Piquet le 11 février 1783 à Nantua. Meunier demeurant aux Neyrolles. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791.

**Nay** Jean Claude. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Il reçoit un certificat de bonne conduite le 10 germinal an II. Il reçoit un congé de réforme le 7 germinal an II. Il se représente devant le comité de surveillance de Nantua pour faire valider son congé le 26 floréal an II.

**Nicolet** Joseph-Marie. Fils de Firmin et de Marie Gasparde Perrier (?). Il épouse Jeanne Françoise Monet le 7 janvier 1778 à Nantua (?). Journalier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 3 juillet 1791.

**Notte** Henri, né à Nantua. Il sert à la 3<sup>e</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il décède le 21 messidor.

**Pargot**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Partoux** Claude, né à Nantua. Il sert comme fusilier dans un bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Bourg le 15 nivôse an II.

**Pelissier** François. Demeurant à Nantua. Ouvrier sapeur au 6<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Hospitalisé à Salins le 28 nivôse an II pour une gonorrhée virulente. Il rentre chez son père en convalescence le 4 pluviôse an II. Il se présente le jour même au comité de surveillance de Nantua pour faire valider son billet de sortie de l'hôpital et sa feuille de route.

**Pelissier** Jean-François. Maçon demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Pergoz** Albert. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Perret**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Nommé membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII.

**Perrin** Claude-Joseph. Saint écrire. Tissier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Perrin** Joseph. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire au 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Il obtient un congé de

convalescence le 26 frimaire an III pour une fièvre intermittente.

**Perse** Jean-Baptiste. Journalier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791.

**Piante** Martin. Gissier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 11 septembre 1791.

**Pillard**. Concierge de la maison d'arrêt de Nantua en fructidor an II. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Adepte de l'ivrognerie, il met à profit son poste de concierge de la maison d'arrêt de Nantua pour se faire rincer le gosier par les détenus.

**Piquet** Antoine Joseph. Papetier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Il reçoit 654 francs de secours, le 1<sup>er</sup> septembre 1815, suite à des pertes « *causées par les événements de la guerre* ».

**Picquet** Joseph François Marie. (Voir *Groissiat*). Citoyen demeurant à Groissiat. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Piquet** Joseph-Marie. Papetier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791. Il reçoit 369 francs de secours, le 1<sup>er</sup> septembre 1815, suite à des pertes « *causées par les événements de la guerre* ».

**Poisat**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Poizat** Barthélemy, né en 1771. Chapelier demeurant à Nantua. Il entre à la compagnie des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

**Polallion** Etienne, né à Arlod. Fils de François et de Françoise Collier. Il épouse Louise Marie Meissiat le 8 février 1780 à Nantua. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791.

**Pommier** Alexis. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 29 juin 1791. Voiturier en 1807. Nommé juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de janvier 1807.

**Poncet** Claude François. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente du collatérale du côté du vent de l'église de Nantua après l'incendie du 18 fructidor an XI.

**Prost** Joseph Emmanuel (?). Membre de la société populaire des sans-culottes de Nantua en frimaire an II. Menacé de mort, le 5 frimaire an II, aux bons citoyens de Nantua, par une affiche collée sur la porte de l'église de Nantua et une seconde sur la porte du

<sup>72</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

local de la société populaire, le désignant comme scélérat, coquin et bourreaux cherchant à détruire la religion. Il reçoit 325 francs de secours, le 1<sup>er</sup> septembre 1815, suite à des pertes « *causées par les événements de la guerre* » (?).

**Prost** Louis Balthazard Frédéric. Homme de loi demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Procureur syndic du district de Nantua. « *La Terreur s'organisa...il se sauve et après le retour de l'ordre, il revint à Nantua où il fut reçu par ses concitoyens avec des transports de joie* »<sup>73</sup>. Il s'établit banquier à Strasbourg, maison Prost-Meynet, où il se marie. Député à l'Assemblée durant les Cents Jours.

**Ramel** Jean-Pierre. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Ramel** Pierre François. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Ramel** Pierre Joseph. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Renne** Jean Marie, né à Nantua. Il sert comme fusilier au 2<sup>e</sup> bataillon de Rhône et Loire. Il décède à l'hôpital de Beaune le 12 fructidor an II.

**Reverchon** Claude. Horloger demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791.

**Reydellet** Amand. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Adjoint au maire de Nantua durant le 1<sup>er</sup> Empire.

**Reydellet** Jean-Baptiste. Avoué demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Quelques membres de sa famille émigrent et certains entrent dans les Chevaliers de la Couronne de l'armée de Condé. Négociant. Adjoint au maire de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : « *Peu de moyens* »<sup>74</sup>.

**Ricanet**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Ricanet**. Marié à Marie Joséphe Didier. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Gendre de Joachim Leysard. Le curé Mathieu lui prête 2 000 livres, le 10 février 1792, pour qu'il achète la prison de Nantua.

<sup>73</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>74</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

**Ricasset** Claude. Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 10 juillet 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures. Tanneur demeurant à Nantua en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807.

**Richard** François. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 8<sup>e</sup> bataillon de l'Ain le 22 septembre 1793. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Richard** Jean Claude. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 28 septembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Richard** Joseph. Demeurant à Nantua. Il s'engage au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 28 septembre 1791. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Richard** Pierre Joseph, né le 19 mai 1771 à Nantua. Sait écrire. Sergent major dans la Garde Nationale de Nantua. Secrétaire du directoire du district de Nantua. Citoyen demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juillet 1791. Sergent major au 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Désigné comme quartier maître trésorier le 7 décembre 1792 par le Conseil d'Administration. Breveté par le conseil de guerre à Mayence le 4 mai 1793. Il demande au ministre de la Guerre, le 28 septembre 1793 de Nantes, l'envoi de deux nouveaux registres de contrôle général, les anciens ayant été perdus avec les fourgons à Mayence. « *Fort intelligent. Actif à ses devoirs, remplissant bien sa place et excellent pour la comptabilité* »<sup>75</sup>. Néo-jacobin en l'an VI. Il est prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X.

**Richerot**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Rigollet** Jean-Baptiste. Marchand chapelier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Robin** Jean. Marchand chapelier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791.

**Robin** Louis Damien. Citoyen demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de

<sup>75</sup> Tableau des officiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, 126<sup>e</sup> demi-brigade, Broons, 7 nivôse an IV. A.D. Ain 108J.

Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Avoué à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire ( ?) : “*Annnonce de grandes dispositions pour le barreau*”<sup>76</sup> ( ?).

**Robin** Louis François. Citoyen demeurant à Montréal. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 28 août 1791.

**Rochat** Alexis. Marchand chapelier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 13 nivôse an II au 27 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire ( ?) : “*Sans moyen mais probe*”<sup>77</sup> ( ?).

**Rochefort** Claude. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791.

**Rocherod** Laurent Philibert. Huissier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791.

**Roland** Pierre, né à Nantua. Il sert comme volontaire à la 6<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain. Il décède à l'hôpital de Strasbourg le 21 septembre 1793.

**Rolland** Jean-Joseph. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791.

**Roset** Jean-Pierre. Citoyen demeurant à Brion. Administrateur au district de Nantua en 1790. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791.

**Rosier** Jacques. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Quinet** Jean Louis. Avocat. Agent municipal de Nantua, nommé le 3 vendémiaire an VIII. Commissaire du pouvoir exécutif du canton de Nantua.

**Saser**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Savarin** Nicolas. Demeurant à Nantua. Il sert comme volontaire à la 3<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon de Rhône et Loire. Admis à l'hôpital, il est envoyé en convalescence chez lui le 13 nivôse an II.

**Savarin** Pierre. Sait écrire. Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II.

---

<sup>76</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

<sup>77</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

**Saxe** Jean-Pierre né en 1754. (Voir *Izernore*). Fils de Antoine et d'Anne Françoise Lecoeur. Il épouse Catherine Butavand le 23 novembre 1779 à Nantua. Citoyen demeurant à Nantua. Commandant de la Garde Nationale du canton de Nantua à la fête de la fédération des Gardes Nationales de la province de Bourgogne à Dijon le 18 mai 1790. Membre de la société des Amis de la Constitution de Nantua le 17 juillet 1791. Contrôleur des ponts et chaussés. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Commissaire de l'agent national du district de Nantua pour installer la municipalité de La Balme et de Volognat, le 15 frimaire an III.

**Secrétan** Claude François père. Sait écrire. Marchand demeurant à Nantua. Adjudicataire de travaux à faire à l'église de Nantua, le 18 avril 1783. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 2 mai 1793.

**Secrétan** François Emmanuel fils né en 1759. Sait écrire. Homme de loi. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Capitaine dans la Garde Nationale de Nantua. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 13 nivôse an II. Secrétaire de la société populaire de Nantua en mai 1793. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Menacé de mort, le 5 frimaire an II, par une affiche collée sur la porte de l'église de Nantua et une seconde sur la porte du local de la société populaire, le désignant comme scélérat, coquin et bourreaux cherchant à détruire la religion. Nommé juge au tribunal de Nantua par Albitte. Il est à Bourg le 15 prairial an II et intervient à la société de Bourg pour dénoncer la société populaire de Seyssel, qui est gangrenée d'aristocrate, de nobles, de curés, de robins et de détenus, qui a fait une pétition à la Convention contre les autorités constituées de Bourg. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II à son arrestation. Il obtient un certificat de bonne conduite de la société des sans-culottes de Nantua le 25 fructidor an II. Il est destitué par Boisset. “*Prévenu d'avoir prêché l'athéisme et d'être le partisan et l'apôtre du système de la terreur*”<sup>78</sup>. Détenu à Bourg en fructidor an II sur ordre du représentant du peuple Boisset. Envoyé à Lons le Saunier. Sa demande de transfert dans la maison d'arrêt de Nantua est refusée le 5 ventôse an III. Il est transféré à Nantua. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède un sabre à garniture perlée en cuivre et poignée filigranée, sans fourreau, de 24 pouces de long. Il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 Prairial an III. Il est révoqué de sa place commissaire du pouvoir exécutif auprès du tribunal correctionnel de Nantua par le Directoire le 14

---

<sup>78</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

thermidor an V « *pour ses excès révolutionnaires et pour avoir constamment manifesté des principes qui tendaient à l'anarchie. Qu'appelé en l'an six fonctions d'agent de cette commune par une troupe de factieux, il en fut encore destitué par le Gouvernement par les mêmes motifs* »<sup>79</sup>. Prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X. Rentier demeurant à Nantua, sa fortune est estimée à 100 000 francs sous le 1<sup>er</sup> Empire. Malgré cela il la dissipe, se sépare de sa femme qui part avec ses deux enfants et il vie « *dans un état de détresse notoire* »<sup>80</sup>. Son fils, réformé de la classe de 1811, est atteint d'une maladie que les médecins jugent incurable, son visage est couvert de dartres et de chancres qui « *le rend aussi désagréable qu'hideux* »<sup>81</sup>. Il s'enfuit de Nantua malgré avoir trouvé une place à la sous-préfecture et se réfugie dans la Drôme où sa faiblesse psychologique inquiète le préfet qui écrit, en 1812, à celui de l'Ain qu'il craint qu'il se suicide.

**Sonthonax** Joseph, né à Nantua. Il sert comme volontaire à la 1<sup>ère</sup> compagnie du 8<sup>e</sup> bataillon bis de l'Ain ou 1<sup>er</sup> bataillon de réquisition de Nantua. Fiévreux et faible, il entre à l'hôpital de Besançon le 16 brumaire an III. Il en sort le 4 nivôse an III. Il obtient un congé de convalescence d'un mois le 3 nivôse an III pour une nostalgie et fièvre continue. Il présente son congé au comité de surveillance de Nantua le 18 nivôse an III.

**Sonthonax** Michel. Fils de Nicolas et de Françoise Picon (?). Il épouse Marie Joseph Musi le 3 février 1773 à Nantua (?). Menuisier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791. Député du district de Nantua auprès de l'administration du département de l'Ain le 27 mai 1793 pour envoyer les suppléants siéger à Bourges (?). Libéré, le 28 floréal an II, par le représentant du peuple Méaulle.

**Sonthonax** Nicolas, né en 1768. Charpentier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Il entre à la compagnie des grenadiers du 2<sup>e</sup> bataillon de l'Ain, le 25 septembre 1791.

**Sonthonnax** Claude, né vers 1775. Garde Nationale au 1er bataillon de l'Ain en 1794, il part à l'Armée des Alpes où il sert 6 mois. Il est mis en congé le 9 brumaire an III. Il fait une demande pour recevoir la

médaille de Ste Hélène le 23 juin 1858. Il demeure à Nantua en 1858.

**Taravel** Claude François. (Voir *Charix*). Fils de Jean. Maréchal demeurant à Charix. Son frère aîné sert depuis 1791 dans la cavalerie. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle.

**Tétafort** Jean-Claude. Fabricant de coton demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 7 août 1791. Il se noie au retour de la foire de Poncin, fin 1794 (?): « *leurs seuls proches ont pleurés et peut-être encore été regretté par quelques uns du même bord, en fait d'opinion, l'anarchie* »<sup>82</sup>.

**Thévenin** Claude-Joseph. Marié à Marie-Aimable Chavin. Marchand cloutier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 13 nivôse an II au 27 pluviôse an II. Nommé membre du comité de surveillance de Nantua par Albitte le 26 pluviôse an II. Commissaire de la société des sans-culottes de Nantua, le 28 pluviôse an II, pour demander au district l'obtention de l'église des religieuses de Nantua pour lieu de réunion. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures. Nommé membre du comité de surveillance du canton de Nantua, le 28 messidor an II, par arrêté du représentant du peuple Méaulle. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en fructidor an II. Rejeté de la société populaire de Nantua. "*Agent secondaire de l'intrigue et constamment attaché au système de terreur et d'oppression*"<sup>83</sup> il est désarmé suivant la loi du 21 germinal an III. Accusé d'être terroriste, il est mis en état d'arrestation par le district de Nantua le 11 prairial an III mais parvient à s'enfuir trois heures avant l'arrivée des officiers municipaux et de la Garde Nationale.

**Thévenin** Jean-Claude. Marchand demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 31 juillet 1791.

**Toinard** Bernardin. Marchand fabricant de Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791.

**Touillon** François-Marie. Fils de Claude Joseph et de Marie Joseph Guillot. Il épouse Marie Hyacinthe Didier le 20 février 1776 à Nantua. Menuisier

<sup>79</sup> Rapport du commissaire du gouvernement près le tribunal de Nantua au préfet de l'Ain, 19 germinal an IX. A.D. Ain 4M 29.

<sup>80</sup> Lettre du sous préfet de Nantua, 22 mars 1812. A.D. Ain 4M95.

<sup>81</sup> Lettre du sous préfet de Nantua, 22 mars 1812. A.D. Ain 4M95.

<sup>82</sup> Livre de raison du curé Mathieu, A.D. Ain série J.

<sup>83</sup> Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 13 juin 1791. Il touche 274 livres du district de Nantua, le 17 ventôse an II, pour avoir fait abattre les signes de royauté des places de la ville. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente au dessus du sanctuaire de la grande église de Nantua, après l'incendie du 18 fructidor an XI. Nommé membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII.

**Trépoz** Jean-Baptiste. Marchand chaudronnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 2 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua le 13 nivôse an II. secrétaire du comité de surveillance de Nantua le 13 nivôse an II. Membre du directoire du district de Nantua, il est destitué par arrêté de Boisset. "*Amis et fauteurs du système de terreur et d'oppression*"<sup>84</sup>. Accusé d'être terroriste, il est désarmé le 4 floréal an III. Il possède un sabre à garniture en cuivre avec son fourreau d'une longueur de 24 pouces. Il est mis en état d'arrestation par la municipalité de Nantua, sur ordre du directoire du district de Nantua du 11 prairial an III.

**Trinen**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Truche** Joseph Marie. Demeurant à Nantua. Néo-jacobin en l'an VI. Il est prévenu d'avoir volé et assassiné le prêtre Poncet, durant la nuit du 24 au 25 fructidor an VI et d'avoir mis à sac la maison du receveur Lachapelle, Humbert et Montrichard, il n'est pas accusé. Mis sous surveillance politique par le ministre de la Police Fouché, le 19 floréal an IX. Sa surveillance est levée le 19 pluviôse an X.

**Usson** Bruno. Ouvrier en coton demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Velu** Jean François. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société des sans-culottes de Nantua en 1793. Lorsqu'il passe à l'épuration le 27 ventôse an II, il est rejeté. Il est dénoncé au comité de surveillance avec ses trois filles, le 28 ventôse an II, par Thomas Barbier, Jean Baptiste Jagot, Amand Chevron, Placide Lepely et Bernard Délilia, pour être l'intermédiaire des correspondances des émigrés Apvrileux et Deprez.

**Venièrre**. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789.

**Venièrre** Jean-Baptiste neveu. Cordonnier demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de

Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Venièrre** Joseph Marie. Demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Il s'engage comme ouvrier à l'atelier d'armes de Toulon. Ses parents touchent des secours en ventôse an III.

**Verchèrre** Joseph, né en 1756 à Nantua. Il épouse Marie Josèphe Griot. Il sert comme fusilier dans le régiment d'Auxerois. « *Il avait été camarade de lit avec le maréchal d'Empire Jourdan* »<sup>85</sup>. Il ne dépasse le grade d'appointé. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 Juin 1791. Elu lieutenant colonel du 5<sup>e</sup> bataillon de l'Ain à sa formation. « *Excellent homme mais absolument nul* »<sup>86</sup>. « *Il se retira lui même par l'effet de la conviction où il était de son incapacité* »<sup>87</sup>. Il est toutefois maintenu chef de bataillon. Godet le dit tué sur les hauteurs de Kaiserslautern le 20 septembre 1794. « *Mort de Joseph Verchèrre ancien chef de bataillon commandant le 5<sup>e</sup> régiment de l'Ain. Il fut intrépide et il se montra bien dans les combats qu'il soutint à Weissenmbourg et à Kasiershautem. Il a été aimé et regretté* »<sup>88</sup>. Il passe une soumission, le 2 vendémiaire an XII, avec le conseil municipal afin de faire des ouvrages sur la charpente du collatérale du côté du vent de l'église de Nantua après l'incendie du 18 fructidor an XI (?). Marchand demeurant à Nantua en 1807. Désigné pour être juré d'accusation et de jugement pour le trimestre de juillet à septembre 1807. Commandant de la Garde Nationale de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire. Il décède le 14 avril 1814 à Nantua.

**Vidal** Jean-Baptiste. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 26 juin 1791.

**Vidal** Jean-François. Père d'une famille nombreuse. Membre de la société populaire de Nantua. Il est exclus de la société populaire de Nantua pour avoir fait une fausse dénonciation. Accusé de terrorisme, il parvient à s'enfuir. Arrêté, il est désarmé suivant le loi du 21 germinal an III. Pauvre, il est mis en état d'arrestation domiciliaire.

**Vidal** Joachim. Sait écrire. Marchand demeurant à Nantua. Signataire du cahier de doléances du Tiers-Etat de Nantua, le 10 mars 1789 (?). Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de

<sup>84</sup>Liste des individus qui ont été désarmés conformément à la loi du 21 Germinal an III. A.D.A. série 6L90.

<sup>85</sup> Note de Collet sur Nantua. A.D. Ain fonds Saint-Pierre.

<sup>86</sup> GODET (Capitaine) : *Mémoires du capitaine Godet*, A.D. Ain bibliothèque C451.

<sup>87</sup> GODET (Capitaine) : *Mémoires du capitaine Godet*, A.D. Ain bibliothèque C451.

<sup>88</sup> Journal de Michel Collet. Collection particulière.



Nantua le 26 juin 1791. Membre du comité de surveillance de la commune de Nantua du 2 mai 1793 au 13 nivôse an II.

**Vidal** Marc. Cordonnier demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Convoqué au comité de surveillance de Nantua le 30 pluviôse an II pour faire la déclaration des cuirs propres à être employés pour la fabrication de chaussures.

**Vidal** Pierre Joseph, né en 1762. Demeurant à Nantua. Il est élu lieutenant de la 4<sup>e</sup> compagnie du 3<sup>e</sup> bataillon de volontaires de l'Ain le 12 décembre 1791. Commandant de la compagnie de grenadiers le 3 fructidor an II.

**Volland** Paul. Bachelier en Droit demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 24 juin 1791.

**Vuarin** Alexis. Sait écrire. (Voir *Champdor*). Prêtre de Corcelles puis de Champdor. Il est dénoncé comme fanatique au comité de surveillance de Nantua le 26 nivôse an II. Il est mis en état d'arrestation par le comité de surveillance de Nantua le jour même. Dénoncé le 29 nivôse an II au comité de surveillance de Nantua par le maire de Brénod Jeantet pour avoir porté son costume de prêtre après que le décret l'interdisant ait été publié et pour avoir dit à Savarin, curé de Brénod, qui voulait se déprêtriser : "*que le sacrement de l'ordre imprimait un caractère ineffaçable, que pour lui il ne se déprêtriserait pas et ne quitterait pas son troupeau quand même il verrait la guillotine au dessus de sa tête*"<sup>89</sup> et pour être un fanatique prêchant dans son église et allant dans les cabarets de Brénod "*y subtiliser le peuple*"<sup>90</sup>. Prêtre ayant abjuré sa foi publiquement à Bourg le 10 pluviôse an II. Membre épuré de la société des sans-culottes de Nantua en pluviôse an II. Il écrit à Albitte le 16 pluviôse an II pour pouvoir remplir une place de gendarme dans la brigade de Neuville ou de Nantua. Il se qualifie de "*républicain et bon bougre*".

**Vuarin** François Maurice. Notaire demeurant à Nantua. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 19 juin 1791. Secrétaire de la société populaire de Nantua en ventôse an III. Notaire à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire. Nommé membre du Conseil Municipal de Nantua, le 16 messidor an VIII. Remplacé dans ses fonctions de membre du conseil municipal, le 23 vendémiaire an XII. Membre du Conseil Municipal de Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Peu de talents et de patriotisme*"<sup>91</sup>.

---

<sup>89</sup>Lettre de dénonciation du maire de Brénod au comité de surveillance de Nantua, 29 nivôse an II. A.D.Ain série L.

<sup>90</sup>Lettre de dénonciation du maire de Brénod au comité de surveillance de Nantua, 29 nivôse an II. A.D. Ain série L.

<sup>91</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.

**Vuillard** Charles né en 1763. Sait écrire. Huissier. Commis secrétaire du district de Nantua en juin 1791. Membre de la société populaire des Amis de la Constitution de Nantua le 30 juin 1791. Reconnu digne d'exercer des fonctions publiques dans le district de Nantua. Nommé commissaire provisoire du directoire exécutif auprès de l'administration municipale du canton d'Oyonnax par arrêté du 6 brumaire an IV. Président de l'administration municipale du canton de Nantua en l'an VII. Contrôleur des contributions à Nantua sous le 1<sup>er</sup> Empire : "*Zèle, activités dans ses fonctions, intelligence et patriotisme*"<sup>92</sup>. Electeur de l'arrondissement de Nantua en 1806.

---

<sup>92</sup> Etat des citoyens qui exercent des fonctions publiques dans l'arrondissement de Nantua, n.d. A.D. Ain 3M2.